



Conditions d'utilisation

1. Les conditions d'utilisation seront clairement affichées à l'intention du public sur chacune des pages de médias sociaux de la Force policière de Fredericton. Elles doivent comprendre les énoncés suivants :
 - a. Les pages de médias sociaux de la Force policière de Fredericton ne doivent pas servir à signaler un crime. Pour signaler un incident, composez le 460-2300. En cas d'urgence, composez le 9-1-1.
 - b. Les commentaires et les messages laissés sur les pages de médias sociaux de la Force policière de Fredericton sont vérifiés par le bureau des Communications et des affaires publiques durant les heures normales d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.
 - c. Les opinions du public exprimées sur les pages de médias sociaux de la Force policière de Fredericton ne représentent pas nécessairement celles de la Force policière de Fredericton.
 - d. En affichant un message sur les pages de médias sociaux de la Force policière de Fredericton, vous acceptez les conditions d'utilisation.
 - e. La Force policière de Fredericton se réserve le droit de supprimer ou de bloquer des utilisateurs si elle le juge opportun.
 - f. La Force policière de Fredericton se réserve le droit de supprimer à sa guise ce qui suit :
 - i. des propos qui visent à diffamer, harceler, calomnier ou qui menacent les droits d'autrui;
 - ii. des commentaires racistes, obscènes, vulgaires ou qui visent à susciter la haine ou la violence, ou encore les polluriels ou les messages publicitaires;
 - iii. des renseignements personnels qui pourraient porter atteinte à la vie privée d'autrui;
 - iv. des liens vers du contenu inopportun;
 - v. des renseignements qui n'appartiennent pas à l'auteur du message ou des documents protégés par droits d'auteur.
 - g. Seuls le bureau des Communications et des affaires publiques et son mandataire désigné peuvent afficher des photos ou des vidéos sur les pages de médias sociaux de la Force policière de Fredericton.
 - h. Tous les messages affichés sont assujettis aux règlements municipaux et aux lois provinciales et fédérales applicables.
 - i. Tous les logos, les mots-symboles et les éléments graphiques de la Force policière de Fredericton sont la propriété exclusive de la Force policière de Fredericton et ne peuvent être reproduits ou distribués sans l'autorisation du bureau des Communications et des affaires publiques.
 - j. La Force policière de Fredericton est responsable de tous les messages affichés sur ses pages de médias sociaux. Elle peut donc modifier, mettre à jour ou supprimer à son gré l'une ou l'autre des conditions d'utilisation, et ce, sans préavis.